

EMPLOYÉ-E DE COMMERCE – L'opposition de dernière minute des enseignants et des rectorats à la réforme de ce cursus de base ne lui rend pas service. De fausses affirmations sont véhiculées dans les médias au détriment de la formation professionnelle.

Une bien triste rengaine



Engagée corps et âme pour cette réforme: Christine Davatz.

Photo: usam

Des titres chocs: «Faux départ pour le nouvel apprentissage de commerce.» «Comment nous ruinons cette formation.» «Il faut un moratoire.» «La réforme de l'apprentissage de commerce n'interviendra pas avant 2023». Dans les médias, ce cursus aura fait couler de l'encre très noire! Ses détracteurs n'auront pas été tendres avec une réforme initialement prévue pour l'année prochaine, désormais repoussée d'une année.

Cinq ans, vraiment trop court?

L'usam et **Christine Davatz**, sa spécialiste ès formation, ont toujours soutenu cette réforme de leur mieux. La présidente fondatrice de la CSBFC, l'organisation responsable de la profession d'employé-e de

commerce CFC et de la CIFIC Suisse, l'association responsable des deux formations commerciales initiales (employé-e de commerce CFC Services et administration (SA) et assistant-e de bureau AFP) – critique vertement «l'opposition fondamentale de certains représentants de l'enseignement commercial et du rectorat»: «Apparemment, c'est déjà trop demander qu'ils s'occupent même de la nouvelle orientation vers les compétences.» Des compétences, il faut le noter, qui font aujourd'hui partie du quotidien de toutes les autres professions.

Les secteurs de la formation et des examens avec leurs sociétés d'enseignement s'occupent de manière intensive et dans leur grande majorité de la réforme depuis 2017 et s'y sont

préparés, indique Christine Davatz. «Ces enseignants qui rejettent aujourd'hui la réforme sont-ils vraiment dépassés pour introduire la réforme prévue après cinq ans de travail intensif? Ou ont-ils simplement manqué de s'orienter à temps? Ou bien rejettent-ils d'emblée la réforme et ont-ils attendu la fin dans l'espoir de faire basculer l'ensemble avant la ligne d'arrivée?»

Loïn d'être une première

Malheureusement, les procédures d'aujourd'hui ont un air de déjà-vu, selon l'expert en éducation Davatz. «La première grande réforme de la formation commerciale de base en 2003 voulait déjà rapprocher la formation dominée par l'école du marché du travail. Même à l'époque,

les enseignants se sont battus bec et ongles, arguant que les entreprises n'avaient aucune idée de la formation et que cela relevait des écoles.»

La deuxième grande réforme, en 2012, a fait un petit pas de plus dans la direction de la formation professionnelle duale. «Or là encore, certains enseignants se sont bruyamment opposés à la réforme.» La troisième grande refonte devait désormais permettre d'équilibrer encore davantage les trois lieux d'apprentissage que sont l'entreprise, le cours interentreprises et l'école professionnelle – au bénéfice des apprenants. «Comme pour tout apprentissage – la formation doit être orientée vers des compétences d'action et permettre ainsi aux jeunes entrepreneurs de s'affirmer encore mieux sur un marché du travail qui évolue toujours plus rapidement.»

Fausse allégations

Les erreurs pullulent dans les comptes-rendus des médias ces derniers temps. Des plaintes ont été formulées concernant l'absence de la deuxième langue étrangère. «Mais le concept de langue étrangère avec deux langues étrangères a déjà été approuvé par la Conférence des directeurs de l'éducation (CDIP)», précise notre interlocutrice à ce sujet. En outre, on se plaint que le rattachement à la maturité professionnelle n'est pas garanti – «cette affirmation est tout simplement fausse.»

La formation continue des enseignants ne serait pas gérable du point de vue financier? «C'est également une fausse affirmation, poursuit-elle, car le concept de formation continue et ses coûts étaient disponibles depuis longtemps. Et plus de 1700 enseignants avaient déjà participé à la formation continue qui avait déjà commencé.»

Prise de parole

Il y a donc bien eu des directeurs, des directrices et des enseignants innovants qui se sont sérieusement préparés aux innovations. «L'affirmation selon laquelle les enseignants n'ont pas été impliqués dans la réforme est tout aussi trompeuse, estime Christine Davatz. Toute personne qui a étudié sérieusement le sujet sait qu'une réforme professionnelle majeure nécessite nécessairement la coopération de tous les partenaires.»

La réforme de l'apprentissage de commerce est pour l'essentiel en cours et a été bien accueillie par la majorité des participants au processus de consultation, conclut-elle. Le report à 2023 est regrettable. Mais annuler l'ensemble de la réforme serait rendre un très mauvais service aux apprentis, aux entreprises – et à cet apprentissage dans son ensemble.» *En*

www.sgv-usam.ch/fr
www.csbfc.ch

POINT DE VUE

Fausse accusations

«Les accusations portées contre le nouvel apprentissage du TC sont exagérées. Il enseigne ce qui est nécessaire dans le monde du travail d'aujourd'hui.» C'est ce qu'affirment Ursula Marti, présidente de la Société des employés de commerce (Section Berne), et Giovanna Battagliero, présidente de la Haute école de commerce et de gestion de Berne, dans un article publié par le «Bund» à Berne. L'accusation selon laquelle la réforme se ferait au détriment des besoins réels est fausse. «La réforme se fonde sur une large évaluation des besoins des entreprises de formation et des secteurs concernés.» *En*

BILAN DE SESSION – Au cours de la dernière session d'été, l'usam a de nouveau été en mesure de progresser sur des questions importantes pour les PME, comme AVS 21 et la réduction des coûts réglementaires.

Quelques obstacles franchis avec succès!

La session d'été du Parlement suisse s'est achevée à Berne le 17 juin. Lors de ces travaux, l'usam a pu enregistrer quelques succès au profit de ses membres et des PME qu'elle représente. Plusieurs initiatives ont été lancées dans le cadre de la lutte contre la pandémie, dans le but de mieux équilibrer les intérêts de toutes les parties concernées et de soutenir davantage le Conseil fédéral en cas de future pandémie ou crise (*lire p. 3*).

Il s'agit notamment d'associer plus étroitement le Parlement, les cantons et les partenaires sociaux à la gestion des crises et de préparer plus fortement et plus systématiquement les cadres à cette gestion.

Réduire les coûts réglementaires

La réduction des coûts de réglementation, c'est le travail de base de l'usam (*lire également p. 7*). A cet égard, le Conseil des Etats a renvoyé à la commission compétente, pour examen préliminaire, une motion d'**Andrea Caroni** visant à établir un taux uniforme pour la TVA. Les Etats se sont également nettement

prononcés contre une nouvelle réglementation de l'indemnisation des activités intermédiaires dans le **deuxième pilier**. A la suite du National, les Cantons ont également adopté une motion de **Doris Fiala**, selon laquelle les **attestations de perte** pourront également être transmises par voie électronique à l'avenir.

Ne pas punir les PME!

Enfin, les Etats ont rejeté une **initiative cantonale vaudoise** visant à ce que le respect du principe de **l'égalité** entre hommes et femmes puisse être contrôlé, notamment en ce qui concerne les salaires, et que des **sanctions** puissent être infligées aux employeurs qui violent le principe de l'égalité entre hommes et femmes.

De manière générale, l'usam rejette toute nouvelle réglementation qui tendrait à imposer des sanctions supplémentaires à l'encontre des employeurs, et soutient tout ce qui contribue à réduire les coûts de réglementation. Comme nous l'indiquons souvent, ces derniers représentent 10% du PIB, soit environ 70 milliards de francs – chaque année.

Retraite et augmentation de TVA

En matière de politique sociale, les résultats sur **AVS 21** sont mitigés. Il est encourageant de constater que le National a approuvé l'augmentation de l'âge de la retraite des

femmes avec une majorité confortable. Toutefois, les mesures de compensation adoptées sont bien trop élevées. Combinées à d'autres dépenses supplémentaires décidées par le Conseil national, cela im-

plice une augmentation de TVA de 0,4%, soit supérieure à l'augmentation de 0,3% décidé par les Etats et acceptable par l'usam. En revanche, il faut reconnaître que la TVA supplémentaire de 0,7% proposée par le Conseil fédéral n'avait aucune chance et n'est plus d'actualité. Lors du vote sur l'élimination des divergences entre les chambres, l'usam soutiendra la version des Etats, qui est plus favorable et implique une moindre augmentation de la TVA.

Initiative sur les soins

En outre, le Conseil national, en deuxième lecture, s'est prononcé en faveur du rejet de l'initiative sur les soins. Le Parlement a repris les préoccupations des initiants, que l'usam estime justifiées, dans un **contre-projet** indirect qui entrerait en vigueur si l'initiative populaire est retirée ou rejetée par le souverain. Si tel n'était pas le cas, l'usam ferait campagne pour son rejet. Enfin, le système logistique souterrain **Cargo sous terrain**, soutenu par l'usam, a franchi un premier obstacle décisif avec le oui des Etats. *En*



La session d'été ne fut pas un «long fleuve tranquille»! Photo: 123RF